

A partir de juin 2021, il sera possible d'exploiter la dernière évolution de la norme Wi-Fi qui affiche des débits largement plus élevés que ceux actuellement offerts. Plus précisément, le Wi-Fi 6E permettra une augmentation de débit de 40% par rapport à son prédécesseur et ce par le biais d'un spectre additionnel destiné à ces nouveaux usages. Le WiFi 6E permet ainsi d'avoir des vitesses élevées de navigation (pouvant atteindre 1,2 GB/s par porteuse de fréquences et 9,6 GB/s pour tout un hotspot) et une latence réduite pour des activités comme le télétravail, la vidéoconférence, le e-learning et la réalité virtuelle augmentée. Le Maroc est ainsi le 1er pays en Afrique ayant autorisé la technologie Wi-Fi 6E qui équipe désormais et progressivement tous les nouveaux smartphones, laptop, tablettes, ...

L'usage du Wi-Fi 6E est rendu possible suite à la publication de la Décision ANRT/DG/N°07/2021 de mai 2021 modifiant et complétant les conditions techniques d'utilisation des installations radioélectriques composées d'appareils de faible puissance et de faible portée. Cette nouvelle décision apporte quelques autres nouveautés telles que l'usage de radars omnidirectionnels de détection des obstacles dans la bande 24-24,25 GHz, les dispositifs portables faible puissance faible portée opérant dans certaines bandes de fréquence.

[Lire la décision.](#)

[Retour](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/le-wifi-6e-est-desormais-autorise-au-maroc>